

Date de convocation 21-févr-24
Date et heure de séance 26 février 2024 19h30
Heure de levée de la séance 21h30

Martine MANSUY a donné pouvoir à Cécile GALLIEN
 Grégory NOEL qui a donné pouvoir à Didier SABY
 Jeannick COLIBERT qui a donné pouvoir à Mélodie ODOUL

Pouvoirs

N°1	Approbation du PV du dernier Conseil municipal	Validé	Unanimité
N°2	Compte rendu des décisions du Maire	Madame le Maire a informé les membres du Conseil des décisions prises concernant l'affermissement des tranches optionnelles du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du centre bourg ainsi que l'attribution de l'autorisation d'occupation du domaine public à OLYDEA.	Unanimité
N°3-1	Aménagement du centre bourg : sollicitation du Fonds Vert	Valide le plan de financement Sollicite l'aide de l'Etat au titre du Fonds vert pour un montant de 338 691.20 € HT	Unanimité
N°3-2	Aménagement du centre bourg : sollicitation du LEADER	Valide le plan de financement sachant que la Commune assurera une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel Sollicite l'aide LEADER auprès du Groupe d'Action Locale Haute-Loire pour un montant de 30 000 € HT	Unanimité
		Dépenses HT Maîtrise d'œuvre : 72 170,29 € Travaux tranche 1 : 169 004,20 € Travaux tranche 2 : 934 156,40 € TOTAL : 1 175 330,89 € Recettes HT Etat DETR 297 000 € Région 100 000 € Département 100 000 € Fonds Vert 338 691,20 € LEADER 30 000 € Commune 309 639,69 €	
N°4	Village de vacances : sollicitation FIT 43	Valide le plan de financement Autorise Mme le Maire à solliciter une subvention au Département dans le cadre du FIT 43 d'un montant de 15 353,50€ HT	Unanimité
		Dépenses HT: 41 canapés 29 110 € 32 matelas 160x190 8 566,40€ Couettes, alèses, kits jonction lits 3 950,19 € Prises électriques et TV et wifi 18 494,80 € Réglage fenêtres et toitures 2 520€ Rideaux occultants 1 702,99 € Gites 6 et 7 cuisines 11 725,16 € Menuiseries 700 € TOTAL arrondi 76 769 € Recettes HT Département : 15 353,50 € Commune : 61 415,50 €	
N°5-1	Embarcadère : sollicitation d'une subvention auprès de la DRAC	Sollicite l'aide de la DRAC au titre de l'été culturel 2024 pour un montant de 6000€	Unanimité
N°5-2	Embarcadère : sollicitation d'une subvention auprès du Département	Sollicite une demande de subvention auprès du Département pour un montant prévisionnel de 1500 €	Unanimité
N°6	Adhésion Altitheque	Valide l'adhésion de la commune à l'offre @lithèque ainsi que la convention de partenariat avec le Département, et autorise Madame le Maire à signer cette convention au nom de la commune	Majorité (14), 1 abstention (Gilles DODET)
N°7-1	Cotisation AMF 2024	Approuve cette cotisation pour l'année 2024 à l'Associations des Maires et Présidents d'Intercommunalités de 532.53 €	Unanimité
N°7-2	Cotisation AMRF 2024	Approuve cette cotisation pour l'année 2024 à l'Association des Maires Ruraux de Haute-Loire de 110 €.	Unanimité
N°7-3	Cotisation Villes et villages fleuris 2024	Approuve cette cotisation pour l'année 2024 au Conseil National des Villes et Villages Fleuris de 175 €	Unanimité
N°8	DIA AI 103	Sursis à statuer	
N°8-1	DIA AX 577	Ne pas préempter	Unanimité
N°8-2	DIA AW 514	Ne pas préempter	Unanimité, Cécile GALLIEN ne prend pas part au vote
N°8-3	DIA AE 284 et 268	Ne pas préempter	Unanimité
N°8-4	DIA AL 322	Ne pas préempter	Unanimité
N°8-5	DIA AT 210	Ne pas préempter	Unanimité
N°9	Régularisation foncière parcelles B305 et 307 / VC 4 : classement et déclassement de la voirie communale à Flacleyre	Constata et prononce le déclassement d'une partie de la voie communale VC 4 pour une superficie de 47 m2 et au classement d'une partie de la voirie communale VC 4 pour une superficie de 109 m2; Est favorable à la vente et à l'acquisition à titre gratuit de ces superficies avec Monsieur CORTIAL Stéphane; Autorise Madame le Maire ainsi que Madame Chantal MEURICE à signer tous les documents nécessaires à cette cession-acquisition et à la régularisation foncière Précise que les frais d'établissement du document d'arpentage seront supportés par Monsieur CORTIAL et que les actes de cession et acquisition seront établis par acte administratif. Les frais de publication au service des hypothèques seront supportés par les acquéreurs respectifs. Le tableau de classement des voiries communales sera adapté en conséquence.	Unanimité

N°10	Assurance statutaire – mandat au CDG 43 pour la passation du marché portant renouvellement des contrats d'assurance des risques statutaires	<p>Charge le Centre de gestion de Haute-Loire de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire, pour son compte et pour les quatre années à compter du 1er janvier 2024, des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée.</p> <p>Les conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, accident de service et maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire. • agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail et maladie professionnelle, maladie grave, maternité, paternité, adoption, maladie ordinaire. <p>Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.</p> <p>Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2024. • Régime du contrat : capitalisation. <p>La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.</p>	Unanimité
N°11	Contrat d'étude surveillé	<p>de créer ce poste d'animateur pour occuper les missions suivantes : effectuer les heures d'études surveillées, de catégorie B, rémunéré par référence à l'indice majoré 568 à raison de 2h heures hebdomadaires en période scolaire, du 04/03/2024 jusqu'au 07/07/2024 dans les conditions de durée et de renouvellement telles que décrites ci-dessus.</p> <p>de modifier en conséquence le tableau des effectifs d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget,</p>	Unanimité
N°12	Aide forfaitaire OGEF 2023-2024	Approuve l'aide forfaitaire pour l'année scolaire 2023-2024 de 30 976 €.	Unanimité
N°13	GEPU - signature du PV et mise à jour de l'inventaire	<p>Approuve le procès-verbal de mise à disposition des biens nécessaire à l'exercice de la compétence GEPU sous réserve de la rectification de la liste des biens conformément à l'annexe de la présente délibération.</p> <p>Autorise, dans ces conditions, Mme le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition, Autorise Mme le Maire à signer out document et à prendre toute décision se rapportant à la présente délibération</p>	Unanimité
N°14-1	Subvention à l'association La Barque	<p>Valide le versement d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2024 à l'association La Barque, d'un montant de 3000€</p> <p>Valide la mise à disposition à titre gratuit de l'Embarcadère pour les spectacles que La Barque organiserait en 2024.</p> <p>Remercie l'association pour son implication culturelle essentiellement au sein de l'Embarcadère.</p>	Unanimité Martine MANSUY et Gilles DODET ne prennent pas part au vote
N°14-2	Subvention à l'association Voix et vibrations pour l'organisation d'un bal trad	Valide le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Voix et vibrations, d'un montant de 600€ pour l'organisation d'un bal traditionnel avec 2 groupes de musique trad le 6 avril 2024, à la salle polyvalente de Vorey	Unanimité
N°15	Adhésion 2024 Radio Craponne	Décide de renouveler son abonnement 2024 à Radio Craponne d'un montant de 550€	Unanimité
N°16	Maison de santé : réexamen des loyers et des charges	Décide de soustraire le loyer des communs de la MSP aux loyers facturés aux professionnels de santé	Majorité (12) et 3 abstentions (Chantal MEURICE, Edith DELABRE, Mélodie ODOUL)
Informations diverses		<p>Le prochain conseil aura lieu le 19 mars 2024</p> <p>Des discussions sont engagées quant au passage de véhicules lourds/longs sur la route de Lareveyre</p>	Information